

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10  
En exercice :  
10  
Qui ont pris part à la délibération :  
10

L'an deux mille dix-sept

le vendredi 24 novembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 18 novembre 2017

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Alexis MURA, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 5 décembre 2017

**Étai(en)t excusée(s) :** Andgeline OZEREE (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER).

**Était absent :**

**Est désigné Secrétaire de séance :** Alexis MURA.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Présentation du rapport de la C.L.E.T.C. daté du 21 septembre 2017 portant évaluation des transferts de charges à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Le Maire informe, l'Assemblée, que par délibération n°CO 016 DE, en date du 7 février 2017, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-5, une Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges a été créée au sein de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura.

n° 2017 - 18

Par délibération n° CO 116 DE, le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 septembre 2017, a pris acte du rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et de ses conclusions en matière de transferts financiers.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport, dans le délai de trois mois, à compter du 7 octobre 2017.

**Après en avoir délibéré,**

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'UNANIMITÉ ,

**- PREND acte du travail de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et de son rapport, du 21 septembre 2017.**

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER

